



## MATERIEL POUVANT ETRE MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'OIS

Nous vous proposons de recenser le ou les matériel(s) de votre association, qui pourraient être mis à disposition des autres associations dont ils ont besoin pour leur activité courante, ou organisation de manifestations.

CATEGORIE	Type de matériel : Marque et type	CARACTERISTIQUE S Puissance- GO ou essence	ASSOCIATION PROPRIETAI R A préciser, avec adresse	Condition de prêt – location – (1)(2)	PERSONNE A CONTACTE R	CONTACT N° DE TEL OU MAIL	Observation s
<b>VEHICULE</b>							
	TRAFIC SURELEVE Diesel	6 Places + espace de rangement à l'arrière	ROUE D'OR NOIDANS	Suivant kilométrage , 10€ par 100kms	JACQUOT Jean-Claude	06 81 86 95 41 jeanclauderjacquot@sfr.fr	Livré avec le plein et à rendre avec le plein. Fournir assurance.
<b>RESTAURATION</b>							
	CREPIERE PROFESSIONNELL E		ROUE D'OR NOIDANS		JACQUOT Jean-Claude	06 81 86 95 41 jeanclauderjacquot@sfr.fr	
	FRITEUSE	Gaz	US VESOUL Pétanque	Location 100€	Mme PARIS Evelyne	06 25 72 50 81 Evelyne.paris70@gmail.co m	Matériel doit revenir propre
	FRITEUSE	Electrique 380v	US VESOUL Pétanque	Location 100€	Mme PARIS Evelyne	06 25 72 50 81 Evelyne.paris70@gmail.co m	Matériel doit revenir propre




(1) Pour un prêt de véhicule, préciser les conditions d'utilisation :

- Plein fait avant le retrait du véhicule et à rendre ensuite avec le plein
- Durée d'utilisation maximum que l'association est prête à laisser à disposition son véhicule (2 jours maxi par exemple, période de l'année....)  
Ensuite, sur la convention de prêt, il faudra préciser le jour et heure de remise du véhicule ainsi que la date et heure de retour.
- L'emprunteur du véhicule devra assurer ce véhicule pour la période de prêt et produire une attestation d'assurance à remettre au moment du retrait du véhicule et reprenant la durée d'utilisation (date et heures)
- Conditions financière à convenir et à indiquer : forfait si faible kilométrage prévu (moins de 100kms) et indemnité kilométrique si utilisation supérieure à 100kms par ex.

(2) Pour un matériel usuel, de restauration ou autre, préciser aussi les conditions de prêt

-